

**Date de convocation :**  
14 avril 2026

**Date d'affichage :**  
24 avril 2026

**Objet :**  
Approbation du compte  
financier unique (CFU)  
du budget général 2025

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 15

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 1

Délibération n° 26-08

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 22 avril**

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Présents :** Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON (Adjoints). Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT (Conseillers).

**Excusé :** Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

**Secrétaire de séance :** Yannick COLIN

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU général 2025 de la commune de Chignin ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Mme Annick HYVERT a été désigné pour présider la séance ;

**Considérant** que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Annick HYVERT et qu'il ne prend pas part au vote ;

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

♦ **APPROUVE** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Exploitation**

Dépenses	698 398.98 €
Recettes	1 221 520.29 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2025	523 121.31 €

**Investissement**

Dépenses	947 229.19 €
Recettes	446 330.08 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2025	- 500 899.11 €

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,  
Yannick COLIN

**Date de convocation :**  
14 avril 2026

**Date d'affichage :**  
24 avril 2026

**Objet :**  
Approbation du compte  
financier unique (CFU)  
du budget eau 2025

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 15

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 1

Délibération n° 26-09

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 22 avril**

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Présents :** Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON (Adjoints). Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christophe, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT (Conseillers).

**Excusé :** Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

**Secrétaire de séance :** Yannick COLIN

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU eau 2025 de la commune de Chignin ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que Mme Annick HYVERT a été désigné pour présider la séance ;

**Considérant** que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Annick HYVERT et qu'il ne prend pas part au vote ;

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

♦ **APPROUVE** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Exploitation**

Dépenses	122 822.79 €
Recettes	114 060.53 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2025	- 8 762.26 €

**Investissement**

Dépenses	43 443.38 €
Recettes	61 190.65 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2025	17 747.27 €

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,  
Yannick COLIN

DELIBERATION DU

22 avril 2026

N° 26-10

**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE  
 BUDGET GÉNÉRAL 2025**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Michel RAVIER, Maire  
 Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice **2025**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2025**  
 Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-132 802.86 €		-500 899.11 €	0.00 €	-367 165.92 €	-1 000 867.89 €
FONCT	1 561 046.05 €		523 121.31 €	0.00 €		2 084 167.36 €

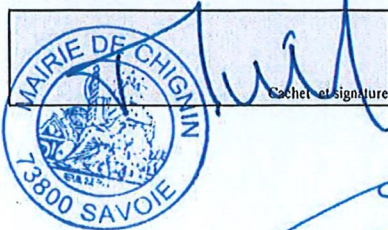
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2025</b>	<b>2 084 167.36 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 000 867.89 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 083 299.47 €
Total affecté au c/ 1068 :		1 000 867.89 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2025</b>	<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à Chignin  
 Le 22 avril 2026

Délibéré par Le conseil municipal  
 Le 22 avril 2026



*(Handwritten signature)*

Nombre de membres en exercice :	15
Présents :	14
Suffrages exprimés :	15
Abs :	0
Pour :	15
Contre :	0
Date de la convocation :	14 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **24 avril 2026**  
 et de la publication le **24 avril 2026**

DELIBERATION n° 26-11 DU

22-avr-26

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024  
CHIGNIN EAU

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Michel RAVIER  
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice

2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

2025

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	119 023.29 €		17 747.27 €	0.00 €	0.00 €	136 770.56 €
FONCT	109 271.58 €	0.00 €	-8 762.26 €	0.00 €		100 509.32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2025</b>	<b>100 509.32 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		100 509.32 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Fait à Chignin

Le 22-avr-26

Délibéré par Le conseil municipal

Le

22-avr-26



Nombre de membres en exercice :

15

Présents :

14

Suffrages exprimés :

15

Abs :

0

Pour :

15

Contre :

0

Date de la convocation :

14-avr-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24-avr-26  
et de la publication le 24-avr-26

**Date de convocation :**  
14 avril 2026

**Date d'affichage :**  
24 avril 2026

**Objet :**

**Délibération sur les  
taux de contributions  
directes pour l'année  
2026**

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 26-12

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 22 avril**

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Présents :** Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON (Adjoints). Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT (Conseillers).

**Excusé :** Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

**Secrétaire de séance :** Yannick COLIN

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que les communes doivent adopter les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il propose de maintenir les taux à ceux de 2025.

**Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

♦ **APPROUVE** donc les taux suivants :

- ❖ 24.22 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- ❖ 61.88 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour rappel
- ❖ 8.04 % pour la taxe d'habitation.

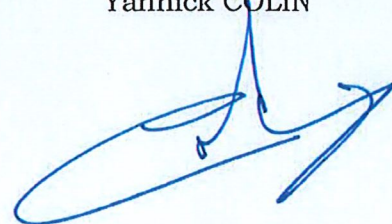
♦ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision, accompagnée de l'état 1259, aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,  
Yannick COLIN



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 073-217300847-20260422-2612-DE



**Date de convocation :**  
14 avril 2026

**Date d'affichage :**  
24 avril 2026

**Objet :**

**Vote du budget général  
2026**

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 26-13

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 22 avril**

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Présents :** Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON (Adjoints). Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT (Conseillers).

**Excusé :** Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

**Secrétaire de séance :** Yannick COLIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission des finances du 08 avril 2026 ;

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget général de la commune de Chignin pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget général de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs ci-joint dans la maquette budgétaire à la date du 1er janvier 2026 ;

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

♦ **VOTE** le budget général 2026 comme suit :

Les recettes et dépenses suivantes :

**Section Fonctionnement**

Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 2 192 395.47 €

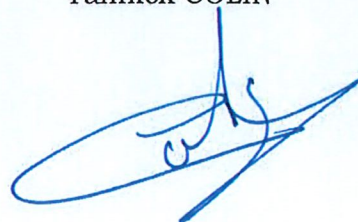
**Section Investissement**

Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 2 548 104.47 €

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,  
Yannick COLIN



**Date de convocation :**  
14 avril 2026

**Date d'affichage :**  
24 avril 2026

**Objet :**

**Vote du budget eau  
2026**

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 26-14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 22 avril**

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Présents :** Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON (Adjoints). Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT (Conseillers).

**Excusé :** Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

**Secrétaire de séance :** Yannick COLIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission des finances du 08 avril 2026 ;

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget eau de la commune de Chignin pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget eau de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs ci-joint dans la maquette budgétaire à la date du 1er janvier 2026 ;

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

♦ **VOTE** le budget eau 2026 comme suit :

Les recettes et dépenses suivantes :

**Section Exploitation**

Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 235 309.32 €

**Section Investissement**

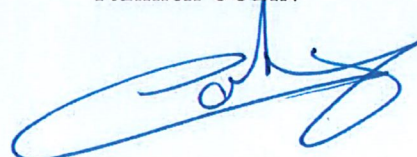
Dépenses et recettes en équilibre arrêtées à la somme de 289 379.88 €

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,  
Yannick COLIN



**Date de convocation :**  
14 avril 2026

**Date d'affichage :**  
24 avril 2026

**Objet :**  
Désignation des  
délégués CNAS de la  
commune pour les 6 ans  
à venir

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 15

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibération n° 26-15

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 22 avril**

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Présents :** Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON (Adjoints). Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT (Conseillers).

**Excusé :** Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

**Secrétaire de séance :** Yannick COLIN

Monsieur le Maire rappelle que le 04 avril 2007 l'Amicale du personnel de la commune de Chignin a adhéré au Comité National d'Action Sociale, organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner des délégués locaux, un élu et un agent, pour les six années à venir en conformité avec l'article L225 du code électoral.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ **DÉSIGNE** Michel RAVIER, Maire de Chignin, comme délégué local des élus du CNAS et Judith JAUMES, secrétaire générale de Mairie, comme délégué local des agents pour une durée de 6 ans.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Ainsi Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits  
Au registre ont signé les membres présents,

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,  
Yannick COLIN



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 073-217300847-20260422-2615-DE

